



UN DDSP DESPOTIQUE ?

À l'unanimité, notre organisation syndicale a décidé de ne pas siéger au CHS CT d'Indre et Loire.

Aucune rencontre en amont de ce CHSCT n'a été prévue par le DDSP 37.

Un DDSP qui prend notre demande de mise en place d'une cellule de veille à la légère avant de l'autoriser un mois plus tard, et qui plus est, la veille du CHSCT !

LE DDSP D'INDRE ET LOIRE PREND IL LA MESURE DU MAL ÊTRE DE SES POLICIERS ?

Ce dernier préfère faire convoquer ses agents chez le médecin contrôle plutôt que de s'entretenir avec les représentants du personnel afin de trouver des solutions qui iraient dans l'intérêt de ses effectifs.

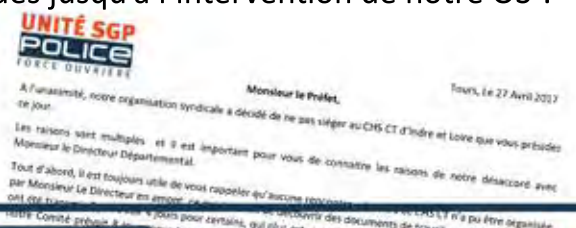
UN DDSP EN ABUS D'AUTORITÉ

De plus, de quel droit s'est-il permis de supprimer les noms des intervenants sur le compte rendu du dernier CHSCT et du dernier CT ? Est-il allergique à certains noms de représentants du personnel ?

Que penser de la problématique des ASA syndicales et sportives non réglées à ce jour, malgré une déclaration préalable en CT.

Et du flicage incessant des personnels par les services de Monsieur le Directeur, plutôt que de les utiliser à des tâches bien plus utiles pour le bien-être et la sécurité des tous les effectifs, comme la distribution des GPB stockés plutôt que d'être distribués jusqu'à l'intervention de notre OS ?

UNITÉ SGP POLICE SAISIT LE PRÉFET D'INDRE ET LOIRE



On ne lâche rien !

www.unitesgppolice.com - 28/04/2017



Monsieur le Préfet,

A l'unanimité, notre organisation syndicale a décidé de ne pas siéger au CHS CT d'Indre et Loire que vous présidez ce jour.

Les raisons sont multiples et il est important pour vous de connaître les raisons de notre désaccord avec Monsieur le Directeur Départemental.

Tout d'abord, il est toujours utile de vous rappeler qu'aucune rencontre relative à ce CHS CT n'a pu être organisée par Monsieur Le Directeur en amont, ce qui éviterait de découvrir des documents de travail, car ces derniers nous ont été transmis 7 jours voir 4 jours pour certains, qui plus est, par voie dématérialisée. Le règlement intérieur de notre Comité prévoit 8 jours pour les documents par voie dématérialisée doublé d'un envoi par la poste. Pour certains documents, ils étaient carrément inappropriés à ce CHS CT d'où l'intérêt préconisé par l'administration centrale d'un véritable dialogue social afin que tout CHS CT ou CT puisse se tenir dans les meilleures conditions possibles !

Comment accorder quelque crédit à Monsieur Le Directeur qui lors d'une demande de cellule de veille de la part de notre organisation, souriait pour première réponse et qui finalement répondait favorablement à notre demande plus d'un mois après mais surtout la veille du dit CHS CT. Peut être pensait il que le mal être de plusieurs dizaines de policiers qui se trouvaient en même temps en arrêt de travail n'était pas important ! Quoiqu'il en soit, Monsieur Le Directeur préférerait envoyer les agents chez le médecin contrôle plutôt que de discuter avec les représentants du personnel afin d'évaluer le malaise chez les policiers. Il y a des moments pendant lesquels je regrette que « le mouvement des policiers en colère se soit endormi » et j'espère qu'un jour, il saura se réveiller et vous précisera les choses puisque vous n'avez pas l'air d'entendre les représentants du personnel qui sont unanimes à l'égard de Monsieur Le Directeur.

De plus, nous vous avons informé d'un désaccord avec M. le Directeur concernant la retranscription du compte rendu du dernier CHS CT et du dernier CT à savoir que M. D'HAYER a décidé d'autorité de supprimer le nom et prénom de chaque intervenant pour le remplacer uniquement par le nom de l'organisation syndicale. Ce changement est pour nous inacceptable d'autant que nos instances parisiennes nous précisent sans ambiguïté que notre DDSP est dans l'erreur. Elles s'inquiètent même d'un tel comportement qui ne ressemble à rien. Tous les comptes rendus antérieurs ont été approuvés par vous même ainsi que l'ensemble des organisations syndicales et cela ne semblait pas déranger Monsieur le Directeur mais je conçois qu'à la lecture du PV, il pouvait être irrité par certains noms.

Nous disons STOP à ce fonctionnement autoritaire.

Enfin, nous voudrions vous rappeler la problématique des ASA syndicales et sportives à la DDSP 37 qui n'est pas réglée à ce jour et ceci malgré une déclaration préalable à ce sujet il y a quelques temps en Comité Technique et du flicage incessant des personnels par les services de M. le Directeur.

STOP à ce harcèlement permanent.

Monsieur Le directeur devrait plutôt utiliser certains personnels du SGO à d'autres tâches plutôt que de les utiliser à fliquer ses personnels. Je pense en entre autres à la centaine de gilets pare balle qui étaient stockés plutôt que d'être distribués. Il aura fallu que nous intervenions lors de l'hommage rendu au policier municipal pour que la situation se débloque sans délai mais seulement après l'assassinat de notre collègue sur les champs Elysées.

M. le Préfet, vous aviez une oreille très attentive envers les policiers en colère à TOURS, désormais vous avez les représentants du personnel en colère à TOURS.

Comme nous vous l'avons déjà précisé à plusieurs reprises, nous restons néanmoins disponibles afin de vous rencontrer en audience bilatérale.

Les représentants

UNITE SGP POLICE FO